

ARRÊTÉ
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: PEYROT Pascale

Le lundi 10 février 2025

Représentant l'association : FBBP01

En qualité de : Secrétaire

Adresse de l'association : 145 Rue des Granges Bonnet 01960 PERONNAS

Nom de la manifestation : TOURNOI INDOOR

Adresse de la manifestation : Salle Pierre de Coubertin

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le samedi 22/02/2025 de 08h00 à 22h00.

ARRÊTE

ARTICLE I – Madame PEYROT Pascale **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Salle Pierre de Coubertin à PÉRONNAS le :

Samedi 22/02/2025 de 08h00 à 22h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame PEYROT Pascale, 145 Rue des Granges Bonnet 01960 PERONNAS.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, lundi 10 février 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

